

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 11 avril 2017 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Jean-Guy Sénécal et mesdames Claire Messier et Louise Forest.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 811-04-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 812-04-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1, 7.2 et 7.3 tirés de la correspondance et le retrait du point 35 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 avril 2017
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2017
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2017
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Gala Flambeau organisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) le 18 mai 2017
- 7.2 La Grande Tablee 2017 organisée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)
- 7.3 Traditionnelle Journée de Golf organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) le 24 mai 2017
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement

10. Demandes de dérogation
11. Adoption du règlement numéro 143 intitulé « *Règlement concernant les règles de fonctionnement du transport adapté de la MRC Les Moulins et remplaçant le règlement #131 de la MRC Les Moulins* »
12. Permanence de madame Nathalie Cécyre, technicienne au transport adapté
13. Modification de l'horaire du circuit externe numéro 25, à partir du 25 juin 2017
14. Modification de l'horaire des circuits internes numéros 1, 2, 3, 8, 9, 18, 20, 27 et 403, à partir du 25 juin 2017
15. Modification de l'horaire des circuits externes numéros 19G, 30G et 30EXP, à partir du 20 août 2017
16. Demande au CRT Lanaudière - Demande de changement au Système d'information aux voyageurs (SIV) – Samedis plus
17. Demande au CRT Lanaudière – Acquisition et installation d'abribus, de mobilier urbain et de dalles d'abribus et désinstallation d'abribus, de mobilier urbain et de dalles d'abribus
18. Impression d'horaires d'autobus
19. Adoption de la politique et du cadre de fonctionnement du Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) communs de la MRC Les Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
20. Autorisation de paiement à l'organisme Uniatox dans le cadre du Protocole d'entente avec la MRC Les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité (premier versement)
21. Mandat octroyé à l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins – Termes et modalités et autorisation de paiement (premier versement)
22. Prolongation du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)
23. Autorisation de paiement à l'entreprise Buffet Accès Emploi en lien avec l'événement MRC Les Moulins interculturelle du 18 avril 2017 dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
24. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un mandat pour des services professionnels en matière de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques
25. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2017-2018

26. Renouvellement des assurances générales pour l'année 2017-2018
27. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2017-2018 et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres
28. Salon de Noël les 2 et 3 décembre 2017
29. Festival Grande Tribu – Souper-spectacle le 27 avril 2017
30. Autorisation de signature – Entente de visibilité entre la MRC Les Moulins et Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche et amendement à la résolution numéro 10 753-02-17
31. Autorisation de signature – Entente de confidentialité relativement aux relevés LIDAR fourni par la Ville de Terrebonne à la MRC Les Moulins
32. Engagement temporaire d'un stagiaire au service de l'aménagement et autorisation de signature du protocole d'entente de stage entre la MRC Les Moulins et l'organisme Carrefour BLE (Bio Local Emploi)
33. Acquisition du logiciel de géomatique ArcGIS pour le service d'aménagement
34. Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)
35. Octroi du mandat pour l'exécution des travaux de stabilisation des talus et des berges d'un tributaire du cours d'eau Ouimet-Gascon – Secteur entre la rue de la Coulée et la Place de Gryon à Terrebonne et le retrait des obstructions au libre écoulement de l'eau - **Retiré**
36. Engagement de la MRC Les Moulins envers le MDDELCC d'effectuer un suivi de l'enrochement du littoral du cours d'eau Ouimet-Gascon sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des talus et des berges d'un tributaire du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur entre la rue de la Coulée et la Place de Gryon à Terrebonne et de transmettre les plans de l'appel d'offres au MDDELCC
37. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement décrétant des travaux d'entretien sur des tronçons des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de la Plaine et le Rang Sainte-Claire, à l'ouest du boulevard Laurier à Terrebonne
38. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels d'ingénierie en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau soit le retrait de sédiments et la stabilisation d'une portion des berges du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne
39. Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

40. Autorisation de paiement Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2016 (COBAMIL) (troisième versement final)
41. Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-9 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les conditions à l'émission de permis de construction à l'extérieur des périmètres d'urbanisation
42. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements
43. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements
44. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-271 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser la tenue d'activités de type « récréation » ou « événementiel » en complémentarité de l'usage « Terrain de golfs (7412) » dans la zone 8766-18 (chemin Martin)
45. Autres sujets
45. Période de questions
46. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 813-04-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 814-04-17 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 avril 2017

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 avril 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 815-04-17 Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2017

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 149 360,11\$ pour le mois d'avril 2017, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Avril 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-42 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 742,43\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 816-04-17 Liste des chèques émis au mois de mars 2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2017, pour un montant de 3 441 628,45\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-43 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 23 648,63\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mars 2017, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 817-04-17 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2017* »).

ADOPTÉE

10 818-04-17 Gala Flambeau organisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) le 18 mai 2017

CONSIDÉRANT la tenue du Gala Flambeau organisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), lequel aura lieu le 18 mai 2017, au Centre d'art La Petite Église à Saint-Eustache ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter quatre (4) billets afin de déléguer quatre (4) représentants au Gala Flambeau organisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), lequel aura lieu le 18 mai 2017, au Centre d'art La Petite Église à Saint-Eustache.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-44 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 480,00\$, incluant les taxes, poste budgétaires 2110-312 «*Législation – congrès colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 819-04-17 La Grande Tablée 2017 organisée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement La Grande Tablée 2017 organisée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), lequel aura lieu les 3, 4, 5, 10, 11 et 12 mai 2017, à l'Académie d'hôtellerie et de tourisme de Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter un (1) billet pour l'événement La Grande Tablée 2017 organisée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), lequel aura lieu les 3, 4, 5, 10, 11 et 12 mai 2017, à l'Académie d'hôtellerie et de tourisme de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-45 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 76,00\$, incluant les taxes, poste budgétaires 2110-312 «*Législation – congrès colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 820-04-17 Traditionnelle Journée de Golf organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) le 24 mai 2017

CONSIDÉRANT la tenue de la Traditionnelle Journée de Golf organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), laquelle aura lieu le 24 mai 2017, au Centre de Golf Le Versant à Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter quatre (4) billets (quatuor) afin de déléguer quatre (4) représentants à la Traditionnelle Journée de Golf organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), laquelle aura lieu le 24 mai 2017, au Centre de Golf Le Versant à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-46 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 850,82\$, incluant les taxes, poste budgétaires 2110-312 «*Législation – congrès colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 821-04-17 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 11 avril 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 822-04-17 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité d'aménagement du 11 avril 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 823-04-17 Demandes de dérogation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux membres actifs de la MRC Les Moulins de participer à la 20<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 22 juin 2017 de 13h30 à 16h30, au Centre d'éducation populaire de l'Académie populaire à Joliette ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre à ses membres d'assister à la conférence de presse en lien avec le lancement de leur projet-Levée de fonds, le mardi 25 avril 2017 de 10h00 à 11h00, au Centre d'éducation populaire de l'Académie populaire à Joliette ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la demande de dérogation présentée par le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux membres actifs de la MRC Les Moulins de participer à la 20<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 22 juin 2017 de 13h30 à 16h30, au Centre d'éducation populaire de l'Académie populaire à Joliette.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la demande de dérogation présentée par le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre à ses membres d'assister à la conférence de presse en lien avec le lancement de leur projet-Levée de fonds, le mardi 25 avril 2017 de 10h00 à 11h00, au Centre d'éducation populaire de l'Académie populaire à Joliette.

ADOPTÉE

10 824-04-17 Adoption du règlement numéro 143 intitulé « Règlement concernant les règles de fonctionnement du transport adapté de la MRC Les Moulins et remplaçant le règlement #131 de la MRC Les Moulins »

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution numéro 10 778-03-17 lors de la séance du conseil de la MRC les Moulins tenue le 14 mars 2017 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 143 intitulé « Règlement concernant les règles de fonctionnement du transport adapté de la MRC Les Moulins et remplaçant le règlement #131 de la MRC Les Moulins ».

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

10 825-04-17 Permanence de madame Nathalie Cécyre, technicienne au transport adapté

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Cécyre, technicienne au transport adapté, a terminé sa période de probation le 29 février 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Odette Quevillon, responsable du transport adapté ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Nathalie Cécyre, technicienne au transport adapté soit et est acceptée rétroactivement au 29 février 2017.

ADOPTÉE

10 826-04-17 Modification de l'horaire du circuit externe numéro 25, à partir du 25 juin 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire du circuit externe numéro 25, soit et est modifié à partir du 25 juin 2017, conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



10 827-04-17 Modification de l'horaire des circuits internes numéros 1, 2, 3, 8, 9, 18, 20, 27 et 403, à partir du 25 juin 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 1, 2, 3, 8, 9, 18, 20, 27 et 403, soit et est modifié à partir du 25 juin 2017, conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 828-04-17 Modification de l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 19EXP, 30, 30G et 30EXP, à partir du 20 août 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 19EXP, 30, 30G et 30EXP soit et est modifié à partir du 20 août 2017, conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 829-04-17 Demande au CRT Lanaudière - Demande de changement au Système d'information aux voyageurs (SIV) – Samedis plus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de demander au CRT Lanaudière de faire les démarches pour l'implantation d'un module fonctionnel additionnel au Système d'information aux voyageurs (SIV) – Samedis plus, lequel permettra d'avoir des horaires d'autobus multiples pour les samedis ; (référés comme « samedis plus ») ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demandent au CRT Lanaudière de faire les démarches pour l'implantation d'un module fonctionnel additionnel au Système d'information aux voyageurs (SIV) – Samedis plus, lequel permettra d'avoir des horaires d'autobus multiples pour les samedis, le tout sujet à l'autorisation du versement d'une subvention par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le tout conditionnel à l'approbation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76.

ADOPTÉE

10 830-04-17

Demande au CRT Lanaudière – Acquisition et installation d'abribus, de mobilier urbain et de dalles d'abribus et désinstallation d'abribus, de mobilier urbain et de dalles d'abribus

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins sur le territoire de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'acquérir et d'installer treize (13) abribus (dont trois (3) rétroéclairés), treize (13) paniers à rebuts pour abribus, onze (11) bancs pour abribus et sept (7) dalles pour abribus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de procéder à la désinstallation de huit (8) abribus, deux (2) paniers à rebuts, deux (2) bancs pour abribus et deux (2) dalles pour abribus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition et à l'installation de treize (13) abribus (dont trois (3) rétroéclairés), treize (13) paniers à rebuts pour abribus, onze (11) bancs pour abribus et sept (7) dalles pour abribus et de procéder à la désinstallation de huit (8) abribus, deux (2) paniers à rebuts, deux (2) bancs pour abribus et deux (2) dalles pour abribus, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports, le tout conditionnel à l'approbation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi n° 76.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la liste des emplacements des abribus à démolir en 2017 et la liste des emplacements des abribus à installer en 2017, lesdites listes étant jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 831-04-17

Impression d'horaires d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 6 avril 2017 de l'entreprise Trans Graphique au montant de 6 434,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 94 000 horaires d'autobus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 6 avril 2017 de l'entreprise Trans Graphique, soit et est retenue pour l'impression de 94 000 horaires d'autobus, au montant de 6 434,00\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 6 434,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-47 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 434,00\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 832-04-17

Adoption de la politique et du cadre de fonctionnement du Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) communs de la MRC Les Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvres de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 149-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) organisme délégataire et une entente de délégation a été approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, depuis, a été signée par la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) a adopté sa politique au Fond Entreprises d'économie sociale (FEES) le 16 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent entériner ladite politique ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la politique du Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) adoptée par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) lors de son conseil d'administration du 16 mars 2017, soit et est entérinée et adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 833-04-17

Autorisation de paiement à l'organisme Uniatox dans le cadre du Protocole d'entente avec la MRC Les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité (premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 658-12-16, le conseil de la MRC les Moulins a autorisé la signature d'un protocole d'entente entre la MRC les Moulins et l'organisme Uniatox pour les activités interculturelles de partage et de découvertes culinaires identifiées dans le Plan d'action Mobilisation Diversité MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes dudit protocole, 50% d'un montant de 4 000,00\$ est payable à la signature du protocole ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole susmentionné a été signé, il y a lieu de verser un montant de 2 000,00\$ à l'organisme Uniatox ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 2 000,00\$ à l'organisme Uniatox, le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-48 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 000,00\$, poste budgétaire 2622-983 « *Uniatox* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 834-04-17

Mandat octroyé à l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins – Termes et modalités et autorisation de paiement (premier versement)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 747-02-17, adoptée le 14 février 2017 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de l'entreprise Avatar pour des services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du *Vivre Ensemble interculturel* en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer certains termes et modalités du mandat susmentionné

CONSIDÉRANT QUE le mandat est assorti d'une option pour des prestations supplémentaires au gré de la MRC Les Moulins, conformément à l'annexe E du devis d'appels d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun d'accepter la présentation de deux (2) prestations supplémentaires ;

CONSIDÉRANT la facture transmise par l'entreprise Avatar au montant de 2 829,75\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la présentation de deux (2) prestations supplémentaires au montant de 2 750,00\$ chacune, excluant les taxes, conformément à l'annexe E du devis d'appel d'offres.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Avatar, la somme de 9 850,50\$, excluant les taxes, pour services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du *Vivre Ensemble interculturel* en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), le tout selon les termes et modalités suivants :

- 15 avril 2017, un montant de 2 829,75\$, excluant les taxes;
- 15 mai 2017, un montant de 4 270,75\$, excluant les taxes;
- 10 juin 2017, un montant de 2 750,00\$, excluant les taxes.

QUE des prestations supplémentaires ultérieures soient également optionnelles jusqu'au 31 décembre 2019, au gré de la MRC Les Moulins, et ce, au même tarif, soit au montant de 2 750,00\$ chacune, plus l'IPC de la région de Montréal en 2018 et en 2019.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que les droits d'auteur et d'utilisation des textes et de la mise en scène restent la propriété de l'entreprise Avatar mais exige toutefois que la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) soient cités dans le cadre d'activités de promotion et de représentation futures et que leurs logos soient inclus sur tous les documents en lien avec la pièce.

QUE le premier versement du 15 avril 2017, au montant de 2 829,75\$, excluant les taxes, soit prélevé à partir du poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-94 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 554-10-16.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-49 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-983, « *Entente MIDI* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 835-04-17

Prolongation du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 396-05-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE);

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 30 mars 2017 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) informant la MRC Les Moulins de sa décision de prolonger de trois (3) mois l'entente entre ledit ministère et la MRC Les Moulins soit jusqu'au 30 juin 2017, relativement au soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation Diversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, par conséquent, de prolonger l'entente mentionnée en titre jusqu'au 30 juin 2017;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de prolonger, jusqu'au 30 juin 2017, l'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE).

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC les Moulins, tout document requis afin de donner effet à la présente, si requis.

ADOPTÉE

10 836-04-17

Autorisation de paiement à l'entreprise Buffet Accès Emploi en lien avec l'événement MRC Les Moulins interculturelle du 18 avril 2017 dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'événement MRC Les Moulins interculturelle qui aura lieu le 18 avril prochain dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'événement susmentionné, il y a lieu de retenir les services d'un traiteur ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 7223-17F de l'entreprise Buffet Accès Emploi au montant de 4 079,73\$, incluant les taxes et le pourboire ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Buffet Accès Emploi, un montant de 4 079,73\$, incluant les taxes et le pourboire, pour des services de traiteur lors de l'événement MRC Les Moulins interculturelle qui aura lieu le 18 avril 2017, dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-50 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 079,73\$, incluant les taxes et le pourboire, poste budgétaire 2622-983, « Entente MIDI » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 837-04-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un mandat pour des services professionnels en matière de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder à un appel d'offres public en vue d'octroyer un mandat pour des services professionnels en matière de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer un mandat pour des services professionnels en matière de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques.

ADOPTÉE

10 838-04-17 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 6 avril 2017, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Groupe Deveau Avocats dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 16 500,00\$, excluant les taxes, assortie d'une réduction à 14 500,00\$, excluant les taxes, sur une base annuelle pour les mois restants à partir du moment où la MRC perdra la compétence en transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Groupe Deveau Avocats, à titre de conseiller juridique pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service datée du 6 avril 2017, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-51 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 16 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Service juridique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 839-04-17 Renouvellement des assurances générales pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2016-2017 seront échues le 14 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise GT&A gestion de risque Inc. par la résolution numéro 10 561-10-16, pour des services professionnels en prévision du renouvellement des assurances générales de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 744-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un appel d'offres par voie d'invitation écrite en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois (3) firmes, trois (3) soumissions ont été reçues le 30 mars 2017 à 11h00 et ouvertes publiquement à 11h01 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par monsieur Guy Turcot de l'entreprise GT&A gestion de risque Inc. des soumissions présentées ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guy Turcot de l'entreprise GT&A gestion de risque Inc. à l'effet que la soumission de la firme Aon-Parizeau Inc. au montant de 42 181,00\$ s'avère la soumission la plus avantageuse ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Aon-Parizeau Inc. pour le renouvellement des polices d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018 au montant de 42 181,00\$, excluant la taxe provinciale et incluant une extension de garantie visant la pratique d'emploi, soit et est acceptée, conformément à la recommandation de monsieur Guy Turcot de l'entreprise GT&A gestion de risque Inc.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à donner suite à la recommandation de monsieur Guy Turcot de l'entreprise GT&A gestion de risque Inc. et qu'il soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-52 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant 42 181,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 « Assurances », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 840-04-17

Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2017-2018 et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit désigner un représentant élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal lors des assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement d'une somme de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2017-2018.

QUE monsieur Gabriel Michaud, soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.



QUE madame Claire Messier, soit et est nommée à titre de substitut du représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-53 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 841-04-17 Salon de Noël les 2 et 3 décembre 2017

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée à l'attention de la MRC Les Moulins pour la tenue du Salon de Noël au Centre Expo de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent soutenir la tenue du Salon de Noël qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2017 au Centre Expo de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à soutenir la tenue du Salon de Noël par une contribution de 5 000,00\$, excluant les taxes, en échange d'une visibilité proportionnelle (platine) pour la MRC Les Moulins et les villes de Terrebonne et Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer une contribution de 5 000,00\$, excluant les taxes, pour soutenir la tenue du Salon de Noël 2017 qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2017 au Centre Expo de Terrebonne selon les termes et modalités susmentionnés, le tout, conditionnel à l'obtention, par le promoteur de l'événement, des autorisations nécessaires, s'il y a lieu, de la part de la ou des villes concernées:

1<sup>er</sup> versement : 20% à la signature du protocole d'entente

2<sup>e</sup> versement : 80% au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis afin de donner effet à la présente, notamment le protocole d'entente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer le poste budgétaire suivant : 2622-989 « *Marchés de Noël* », et ce, à partir des surplus libres.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à affecter un montant de 5 000,00\$ au poste budgétaire 2622-989 « *Marchés de Noël* », à partir des surplus libres.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-54 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-989 « *Marchés de Noël* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 842-04-17 Festival Grande Tribu – Souper-spectacle le 27 avril 2017

CONSIDÉRANT la tenue du souper-spectacle le 27 avril 2017 présenté dans le cadre du Festival Grande Tribu qui aura lieu au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets au montant de 150,00\$ chacun afin de déléguer deux (2) représentants au souper-spectacle le 27 avril prochain, lequel est présenté dans le cadre du Festival Grande Tribu qui aura lieu au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-55 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-311 «*Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 843-04-17

Autorisation de signature – Entente de visibilité entre la MRC Les Moulins et le Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche et amendement à la résolution numéro 10 753-02-17

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 753-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à soutenir le Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche par une contribution de 15 000,00\$, laquelle permettra aux citoyens de la MRC Les Moulins de bénéficier d'une réduction de 5,00\$ pour le prix d'entrée, le tout en échange d'une visibilité proportionnelle pour les villes de Terrebonne et de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de signer un protocole d'entente afin d'apporter quelques précisions quant à la visibilité de la MRC Les Moulins et des villes de Terrebonne et Mascouche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 10 753-02-17 afin d'ajouter les taxes à la contribution de 15 000,00\$ ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de visibilité avec le Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche.

QUE la résolution numéro 10 753-02-17, soit et est amendée afin d'autoriser le paiement des taxes relatives à la contribution de 15 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-56 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 246,25\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2622-988 «*Festival Bières et Musiques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 844-04-17

Autorisation de signature – Entente de confidentialité relativement aux relevés LIDAR fournis par la Ville de Terrebonne à la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la ville de Terrebonne possède des informations relativement aux relevés LIDAR dans tous les formats lesquels sont désignés information confidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Terrebonne entend divulguer une partie de l'information confidentielle à la MRC Les Moulins sur une base confidentielle et aux seules fins des travaux pour l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement du territoire ainsi qu'en gestion des cours d'eau sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente de confidentialité relativement aux relevés susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de confidentialité relativement aux relevés LIDAR fournis par la Ville de Terrebonne à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 845-04-17

Engagement temporaire d'un stagiaire au service de l'aménagement et autorisation de signature du protocole d'entente de stage entre la MRC Les Moulins et l'organisme Carrefour BLE (Bio Local Emploi)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite permettre à un étudiant de prendre de l'expérience en milieu de travail et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un stagiaire dans le cadre du programme « *Agrippez-vous!* » de l'organisme Carrefour BLE (Bio Local Emploi);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager monsieur Micanord Exilien à titre de stagiaire au service de l'aménagement, et ce, pour une période équivalente à 8 semaines de 34 heures, du 24 avril au 16 juin 2017.

QUE madame Chantal Laliberté, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente, notamment le Protocole d'entente de stage avec l'organisme Carrefour BLE (Bio Local Emploi).

ADOPTÉE

10 846-04-17

Acquisition du logiciel Arc GIS pour le service d'aménagement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'acquisition d'un logiciel de géomatique Arc GIS pour le service d'aménagement ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise ESRI Canada, au montant de 9 435,00\$, excluant les taxes, pour l'acquisition du logiciel susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise ESRI Canada pour l'acquisition d'un logiciel Arc GIS au montant de 9 435,00\$, excluant les taxes, pour le service d'aménagement, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-57 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 435,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 «*Acquisition équipement informatique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 847-04-17 Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) du 17 au 19 juin 2017, à Calgary en Alberta ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, soit et est autorisée à assister au Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU), du 17 au 20 juin 2017, à Calgary en Alberta.

Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-58 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 799,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 848-04-17 Engagement de la MRC Les Moulins envers le MDDELCC d'effectuer un suivi de l'enrochement du littoral du cours d'eau Ouimet-Gascon sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des talus et des berges d'un tributaire du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur entre la rue de la Coulée et la Place de Gryon à Terrebonne et de transmettre les plans de l'appel d'offres au MDDELCC

CONSIDÉRANT les exigences du MDDELCC à l'effet d'exiger un engagement, de la part de la MRC Les Moulins, d'effectuer un suivi de l'enrochement du littoral du cours d'eau Ouimet-Gascon sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des talus et des berges d'un tributaire du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur entre la rue de la Coulée et la Place de Gryon à Terrebonne et de transmettre les plans de l'appel d'offres au MDDELCC ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à effectuer un suivi de l'enrochement du littoral du cours d'eau Ouimet-Gascon sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des talus et des berges d'un tributaire du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur entre la rue de la Coulée et la Place de Gryon à Terrebonne et de transmettre les plans de l'appel d'offres au MDDELCC.

ADOPTÉE

10 849-04-17 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement décrétant des travaux d'entretien sur des tronçons des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de la Plaine et le Rang Sainte-Claire, à l'ouest du boulevard Laurier à Terrebonne

Monsieur Jean-Guy Sénécal donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant des travaux d'entretien sur des tronçons des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de la Plaine et le Rang Sainte-Claire, à l'ouest du boulevard Laurier à Terrebonne.

10 850-04-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels d'ingénierie en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau soit le retrait de sédiments et la stabilisation d'une portion des berges du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau soit le retrait de sédiments et la stabilisation d'une portion des berges du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau soit le retrait de sédiments et la stabilisation d'une portion des berges du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne.

ADOPTÉE

10 851-04-17 Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de l'Assomption pour des services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente susmentionnée, la MRC s'est engagée à payer sa quote-part relativement aux mandats pour services professionnels et aux mandats pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à présent, deux (2) mandats pour services professionnels en ingénierie ont été octroyés aux montants respectifs de 55 760,00\$, excluant les taxes et de 17 800,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 55,86% ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme son engagement à acquitter sa quote-part soit 55,86% des montants de 55 760,00\$, excluant les taxes et de 17 800,00\$, excluant les taxes, relativement aux mandats de services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-59 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 41 090,62\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 852-04-17

Autorisation de paiement Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2016 (COBAMIL) (troisième versement final)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 175-11-15, adoptée le 25 novembre 2015, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 15 350,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2016 le tout selon les modalités suivantes : 1er versement (40%) à la signature du contrat, 2ème versement (35%) le 15 juillet 2016 et 3ème versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 134, datée du 30 mars 2017, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 3 837,50\$ accompagnée des résultats 2016 relatifs au programme d'échantillonnage 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 25% du montant de 15 350,00\$, soit la somme de 3 837,50\$ à COBAMIL les résultats 2016 relatifs au programme d'échantillonnage 2016 ayant été dûment transmis à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-60 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 837,50\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 853-04-17

Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-9 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les conditions à l'émission de permis de construction à l'extérieur des périmètres d'urbanisation

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-9 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre de modifier les conditions à l'émission de permis de construction à l'extérieur des périmètres d'urbanisation* »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-9 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉE

10 854-04-17

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements

Monsieur Paul Asselin donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-12 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements.

10 855-04-17

Adoption du projet de règlement #97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger les limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement numéro 97-33R-12 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2017, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptés le projet de règlement numéro 97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger les limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements et le document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-12.

QUE les documents intitulés : « *Projet de règlement numéro 97-33R12 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger les limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements* » et « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-12* » soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R12, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE



10 856-04-17 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-271 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser la tenue d'activités de type « récréation » ou « événementiel » en complémentarité de l'usage « Terrain de golfs (7412) » dans la zone 8766-18 (chemin Martin)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-271 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la tenue d'activités de type « récréation » ou « événementiel » en complémentarité de l'usage « Terrain de golfs (7412) dans la zone 8766-18 (chemin Martin);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-271 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la tenue d'activités de type « récréation » ou « événementiel » en complémentarité de l'usage « Terrain de golfs (7412) » dans la zone 8766-18 (chemin Martin).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

#### Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jean-Mathieu Mercier, citoyen de Terrebonne, questionne concernant les pistes cyclables à Terrebonne et à Mascouche. Une citoyenne de Terrebonne fait part de ses demandes relativement au trajet du circuit numéro 11.

10 857-04-17 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier